EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 avril 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six avril deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 avril 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Alain MARTINET à Jacqueline CHAPON, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Olivier BIANCHI à Cécile AUDET, Havva ISIK à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Carole COURTIAL à Alain BARDOT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Jean-Philippe VALENTIN à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Philippe BOHELAY, Odile SAUGUES, Eric SEVRE**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Monique BONNET quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Philippe GORCE.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 4 et donne pouvoir à Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n°4.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Dominique ADENOT à partir de la question n°4.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°32 (fin du pouvoir de Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 46.
Madame Martine REMBERT-MANTELET quitte la séance avant le vote de la question n°51.

Rapport N° 38

AIDES FINANCIÈRES "COUP DE POUCE"

Un crédit de 10 000 euros est inscrit au budget 2013 pour l'attribution d'aides financières "Coup de pouce" dans le cadre de la signature d'un Contrat de réussite pour la réalisation d'un projet.

Le Comité de pilotage de la réussite des jeunes s'est réuni le 12 février 2013 et a validé, sur proposition du Comité technique, l'octroi d'aides financières pour les projets ci-dessous.

Pour chaque situation, les dispositifs de droit commun (Mission locale, région, département, etc.) ont systématiquement été sollicités ; les aides financières de la Ville venant en suppléance de ceux-ci, comme le prévoit la délibération municipale du 6 novembre 2009.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les aides financières suivantes.

Madame NIVEAU Mélissa : 500 euros

Madame NIVEAU Mélissa est âgée de 20 ans et est en formation à l'UFCV. Elle est créatrice d'une mini-entreprise de fabrication de tee-shirts. Elle désire participer au concours régional des mini-entreprises dans la catégorie insertion. Aucune aide n'est possible dans le cadre de la prise en charge des frais liés à la participation au concours.

Le versement de cette aide sera conditionné à la présentation du justificatif d'inscription au concours.

Monsieur TAILLEFER Florian : 500 euros

Monsieur TAILLEFER Florian est âgé de 19 ans et est en formation à l'UFCV. Il est créateur d'une mini-entreprise de fabrication de tee-shirts. Il désire participer au concours régional des mini-entreprises dans la catégorie insertion. Aucune aide n'est possible dans le cadre de la prise en charge des frais liés à la participation au concours.

Le versement de cette aide sera conditionné à la présentation du justificatif d'inscription au concours.

Monsieur NABO Gabriel : 1 000 euros

Monsieur NABO Gabriel est âgé de 22 ans. Il est actuellement en première année à l'École Professionnelle Supérieure de la Danse de Montpellier. Les frais de formation s'élèvent à 4 650 euros par an. Sa famille, de condition modeste, a déjà réalisé un prêt pour cette première année et ne peut financer la deuxième. Il demande donc une aide pour pouvoir poursuivre son cursus.

Le versement de cette aide sera conditionné à la présentation d'un justificatif d'inscription/admission en 2ème année.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13 mai 2013

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à l'Animation, la Jeunesse
Et la Politique de la Ville

Simon POURRET